

## QUESTIONNAIRE

1. De nombreuses familles à Genève éprouvent des difficultés à concilier vie familiale et vie professionnelle.

a) Diriez-vous que c'est une problématique politique majeure à Genève ? Pour quelles raisons ?

C'est une problématique réelle, beaucoup de femmes exercent une activité professionnelle (par choix ou par contrainte financière) et les besoins de nombreuses familles liés à la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle ne sont de loin pas couverts (crèches, mamans de jour, accueil préscolaire, dispositif d'accueil durant les vacances scolaires, dispositif d'urgence) malgré les efforts des pouvoirs publics (canton et certaines communes). De plus, le poids financier des frais de gardes pèse encore trop lourdement sur le budget des ménages.

L'offre du dispositif actuel ne peut satisfaire que partiellement à la demande et aux besoins des familles, il doit encore être développé et introduire plus de souplesse dans les horaires (tenir compte des horaires atypiques liés à l'activité professionnelle).

Faire garder son ou ses enfants à Genève relève pour beaucoup trop de familles de la quadrature du cercle, lesquelles sont contraintes de recourir à des solutions insatisfaisantes sur le plan de la qualité de la prise en charge.

La situation est analogue en ce qui concerne l'accompagnement des parents vieillissants ou d'un membre de la famille qui souffre d'une maladie chronique. S'absenter régulièrement du travail, trouver des solutions de garde hors institutions est souvent délicat. De plus, compte tenu du vieillissement de la population, intégrer une politique en faveur de ce que l'on appelle la proche aide dans une politique familiale est une nécessité (soutien logistique et financier).

b) Quelles mesures proposeriez-vous pour aider les familles genevoises à concilier vie familiale et vie professionnelle ?

Une politique familiale en tant que telle n'est pas une priorité en Suisse et donc aussi à Genève, car la famille est encore considérée comme relevant exclusivement de la sphère privée, alors qu'elle fait partie intégrante de la sphère publique, de notre société.

Des politiques publiques concertées favorisant une vision de la famille qui intègrent les défis que rencontrent toutes les formes de familles actuelles, de l'éducation de ses propres enfants aux soins prodigués à ses parents âgés. Il y a donc lieu de développer des mesures telles que le développement du congé paternité et parental, le soutien à la parentalité, la proche-aide, favoriser les différentes formes de travail (temps partiel, job sharing, télétravail, etc).

Il en va de même pour les prestations financières, largement perfectibles (accès et conditions d'octroi à ces prestations).

2. L'Etat genevois offre des prestations de soutien à la famille (notamment les prestations complémentaires familiales, les bourses d'études et les demandes d'allocation de logement)

a) Quels sont, selon vous, les obstacles qui empêchent certaines familles à Genève d'accéder à de telles prestations ?

L'accès au dispositif des prestations devient de plus en plus difficile, il y a de moins en moins d'informations et de communications (flyers, téléphone, courriers d'information, médecins, écoles, médias, etc) sur l'éventail des prestations de soutien possibles. Lorsque la prestation est connue,

les formulaires de demandes sont souvent accessibles uniquement par internet, ce qui implique d'avoir un accès à internet et d'avoir la capacité de l'utiliser.

Il s'avère que sans une aide spécialisée pour se renseigner (services sociaux) ou une association telle que la vôtre, l'accès aux prestations est complexe, voire réduit à néant. Les guichets virtuels favorisent également l'exclusion des familles les plus vulnérables.

Enfin, les démarches administratives liées à une demande de prestation sont parfois si longues et compliquées, qu'en l'absence de soutien, les familles renoncent.

De plus, la population de Genève est internationale et multiculturelle, ces aspects sont trop peu pris en compte.

b) Quelles mesures proposeriez-vous pour améliorer l'accès des familles genevoises aux prestations de soutien à la famille ?

Des campagnes d'information, une simplification des démarches administratives, une administration ouverte et accessible au public, au service des administrés (accueil, conseil, etc). Des formulaires compréhensibles édités en plusieurs langues, la mention d'une « help line » et la possibilité de se rendre directement à un guichet.

Pourquoi pas un guichet unique pour les familles ?

3. Imaginons la mise sur pied par l'Etat d'un Secrétariat à la famille (secrétariat intégré à un département du Conseil d'Etat).

Plutôt un Office de de la famille, qui permettrait de regrouper et de donner une visibilité d'ensemble de tous les dispositifs mis en place, d'avoir une approche transversale et pluridisciplinaire de la politique familiale cantonale, intégrant toutes les étapes de la vie de famille au sens large.

Un tel Office concernerait plusieurs départements. Il devrait être rattaché au Conseil d'Etat ou au département présidentiel, afin de favoriser la collaboration interdépartementale.

a) Quels seraient, selon vous, les avantages d'un tel dispositif ?

Il permettrait une véritable coordination des politiques publiques actuellement menées au niveau cantonal et dans les communes, faciliterait leurs développements, offrirait un lieu de concertation et de dialogue avec les associations, les services sociaux publics et privés, les communes, renforcerait les liens avec les autres cantons et la Confédération (COFF), les centres de recherches (UNIGE, HES), un Observatoire des familles.

b) Quels en seraient les désavantages ? Néant

4. Et maintenant la mise sur pied par l'Etat d'un Observatoire des familles ayant pour objectif d'étudier la situation des familles à Genève et leur évolution (outil mis sur pied par le Conseil d'Etat, qui travaillerait avec l'Université en lien avec les associations).

a) Quels seraient, selon vous, les avantages d'un tel dispositif ?

Une vision globale et scientifique (recherches, analyse des données locales, nationales et internationales) afin d'analyser et anticiper les défis actuels et futurs.

b) Quels en seraient les désavantages ?

Plutôt un risque, celui d'une prise en compte nuancée des résultats des recherches menées et des recommandations de l'observatoire par les pouvoirs publics, ce qui est malheureusement encore trop souvent le cas.

5. Et pour finir, parlons "politique familiale" dans le canton de Genève.

a) Quelles sont, selon vous, les mesures actuelles qui définissent le mieux la politique familiale dans le canton de Genève ?

Il existe un certain nombre de mesures et d'actions en faveur des familles (PCfam, allocations familiales, d'études, subsides Lamal, allocations logement et accès logement bon marché) et des politiques publiques très concrètes menées par certaines communes (petite enfance, aînés, sport, culture, animation socio culturelle, etc).

Cependant, toutes ces mesures existantes au niveau cantonal et communales sont dispersées et ne permettent pas d'établir une vision d'une politique familiale menée par le Conseil d'Etat.

b) Quelles sont les mesures que vous préconiseriez pour la développer ?

Voir Supra.

Soutien aux familles (Information, conseils, accompagnement des familles dès la naissance d'un enfant, intégration, égalité des chances et de formation).

Faciliter les démarches administratives et donc l'accès aux différentes allocations.

Adapter les dispositifs à la réalité des familles et des parcours de vie (pex PCFam).

Garantir la sécurité matérielle des familles (prévention de la pauvreté des enfants).

Sensibiliser les milieux économiques (employeurs) à la conciliation vie professionnelle et familiale (favoriser le travail à temps partiel, congés « care », etc).

Instaurer un congé paternité et parental. Les Verts avaient déposé un projet de loi instaurant ces congés, malheureusement refusé par le parlement durant cette législature. Ils comptent revenir prochainement avec une autre proposition.

Egalement, sensibles à concilier vie familiale et vie professionnelle et politique, les Verts ont déposé un texte demandant de siéger non plus en soirée, mais durant la journée. Ce projet est toujours à l'étude, mais il y a déjà un effet concret : le parlement ne siège plus le vendredi soir !

Remarques générales : les politiques familiales actuellement menées ont été construites à partir d'un modèle familial et économique dépassé, il n'est plus adapté à l'évolution de notre société.

L'accroissement du nombre de familles monoparentales, qui s'accompagne trop souvent d'une précarisation des revenus conjugué à la flexibilisation des horaires de travail, les changements des rythmes scolaires, font que nombre de familles se trouvent confrontées à la fois à des difficultés économiques et organisationnelles ou encore éducatives.

Les dispositifs actuels (modes de garde, soutiens à la parentalité, horaires scolaires, ...) répondent insuffisamment aux besoins réels de nombreuses familles.

Les politiques publiques actuellement menées afin de soutenir financièrement les familles sont construites à partir d'une composition de la famille sur un modèle classique et avec des revenus réguliers. Le système d'attribution des aides, subsides et allocations ne tiennent pas compte des nouveaux mode de vie et compositions des familles (monoparentale, recomposée..) ainsi que de la réalité des parcours professionnels et des emplois atypiques.

De fait, la responsabilité des politiques familiales de proximité a été laissée sous la seule initiative des communes ce qui mène à des inégalités territoriales et donc de traitement des familles.